

RÉUNION PLÉNIÈRE DE LA LXI COSAC

SESSION IV

L'économie fondée sur l'innovation, le progrès technologique et l'impact social de l'Union européenne ; rôle des Parlements nationaux dans la promotion de la « Nouvelles Économie » de l'UE

–note d'information–

L'innovation et la connaissance représentent les principaux moteurs de la compétitivité et de la croissance économique intelligente. Pour cette raison, la Stratégie [Europe 2020](#) a lancé l'initiative [l'Union de l'innovation](#), dans le but de « recentrer la politique de R&D et d'innovation sur les défis que notre société doit relever, tels que le changement climatique, l'efficacité énergétique et en matière d'utilisation efficace des ressources, la santé et les mutations démographiques ».

Au niveau européen, la Commission s'est engagée à achever [l'Espace européen de la recherche](#), afin de (i) améliorer les conditions générales permettant aux entreprises d'innover, (ii) établir des « partenariats européens d'innovation » entre les niveaux européen et nationaux, (iii) développer le rôle des instruments de l'UE pour soutenir l'innovation et (iv) promouvoir les partenariats de la connaissance et l'esprit d'entreprise en soutenant les jeunes entreprises innovantes.

Au niveau national, les États Membres ont été invités à réformer leurs systèmes de la recherche et du développement (R&D) et d'innovation afin de (i) favoriser l'excellence et la spécialisation intelligente, (ii) caler leurs programmes scolaires sur la créativité,

l'innovation et l'entrepreneuriat et (iii) prendre des mesures fiscales pour lever de plus importants investissements privés en faveur de la R&D.

Le [nouvel Agenda européen pour la Recherche et l'Innovation](#), de mai 2018, montre que l'UE concentre 20 % de l'investissement mondial dans la R&D et environ un tiers de toutes les publications scientifiques de qualité et qu'elle devrait créer « son propre modèle d'innovation » tout en assurant un niveau élevé de protection de la vie privée et des données. Il attire, en outre, l'attention sur les obstacles et les déficits d'innovation, ainsi que sur la nécessité de bien combiner les politiques et instruments existants. Les États Membres qui dépensent peu dans le domaine de la R&D sont aussi encouragés à investir davantage, afin de maximiser le potentiel d'innovation de l'UE.

La proposition de la Commission sur le [Cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027](#) (CFP) estime que les investissements dans la recherche et l'innovation sont des priorités absolues du Marché unique, car ils permettent de débloquer la croissance future et de relever les défis communs.

S'appuyant sur le succès de [Horizon 2020](#), la Commission européenne a proposé un nouveau programme de recherche, [Horizon](#)

[Europe](#), doté d'un budget de plus de 90 milliards d'euros, capable de maintenir l'UE en première position dans le domaine de la recherche et de l'innovation mondiales.

En mars 2019, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen sont parvenus à un [accord commun](#) sur « *Horizon Europe* », à l'exclusion des questions horizontales et financières, qui font actuellement l'objet de discussions dans le cadre des négociations sur le prochain CFP de l'UE pour la période 2021-2027. Il a été suivie d'une [résolution législative](#) du Parlement européen, adoptée en avril 2019, qui soulignait la nécessité d'accroître les investissements publics et privés dans la R&D et l'innovation et d'accélérer l'accès aux fonds pour les consortiums de petite taille. Le Parlement européen a également souligné l'importance de coordonner la recherche et l'innovation avec la politique de cohésion et avec les autres programmes de l'UE, afin d'éviter les chevauchements et les doubles emplois. De plus, il a été souligné que « *Horizon Europe* » devrait :

- a) renforcer la coopération entre acteurs européens et partenaires du privés et/ou publics internationaux ;
- b) engager et associer les citoyens et la société civile à la conception conjointe et à la création de programmes de recherche et d'innovation responsables ;
- c) encourager une forte participation des PME, étant donné qu'elles constituent une source importante d'innovation et de croissance en Europe ; et
- d) respecter les droits et principes fondamentaux reconnus par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Un nouveau [Conseil européen de l'Innovation](#) soutiendra les inventeurs de

premier plan, les start-ups et les petites sociétés, ainsi que les chercheurs ayant des idées brillantes. De même, un nouveau fonds d'investissement entièrement intégré, [InvestEU](#), devrait mobiliser plus de 650 milliards d'euros d'investissements supplémentaires dans toute l'Europe.

Par ailleurs, l'une des priorités de l'UE est l'achèvement du Marché unique numérique. En ce sens, le nouveau Programme pour une Europe numérique, doté d'un budget de 9.2 milliards d'euros, devra soutenir d'importants projets dans des domaines tels que l'intelligence artificielle, les superordinateurs, la cybersécurité et la numérisation industrielle.

[Dans la perspective de la réunion des dirigeants de l'UE27 à Sibiu](#) (Roumanie), le 9 mai 2019, la Commission a présenté ses propositions pour le [prochain programme stratégique de l'UE pour 2019-2024](#). Pour avoir un Marché unique compétitif, elle a indiqué que la recherche et l'innovation devraient se rapporter aux transitions écologiques, sociales et économiques et aux défis de société qui y sont liés. La promotion de l'intelligence artificielle éthique et sûre, tout comme la création de superordinateurs européens de classe mondiale et de capacités cyber-stratégiques, pourraient contribuer aux efforts de l'UE pour devenir un leader mondial dans le domaine de la transformation numérique. Dans ce contexte, il a été souligné que les nouvelles technologies ne doivent pas être synonymes de nouvelles valeurs et que la transformation numérique devrait se faire dans le plein respect des droits fondamentaux.

L'intelligence artificielle fait déjà partie de nos vies, étant déjà utilisée dans de nombreux domaines. Au cours de la prochaine décennie, elle exercera son influence sur des secteurs méconnus à l'heure actuelle, générant de grands changements dans la société et

l'industrie. À ce titre, l'UE estime pouvoir jouer un rôle de premier plan dans le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle au bénéfice de tous, en s'appuyant sur :

- i. des chercheurs de classe mondiale, des laboratoires et des start-ups ;
- ii. le Marché unique numérique ; et
- iii. une multitude de données.

Dans ce contexte, la communication de la Commission intitulée « [L'intelligence artificielle pour l'Europe](#) », d'avril 2018, représente une initiative européenne visant à :

- a) renforcer la capacité technologique et industrielle de l'UE, ainsi que l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'ensemble de l'économie ;
- b) préparer le Marché unique aux changements socio-économiques induits par l'intelligence artificielle ; et
- c) assurer un cadre éthique et juridique approprié, fondé sur les valeurs de l'UE et conforme à la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Pour ses raisons, l'UE s'est engagée à :

- i. accroître les investissements dans l'intelligence artificielle ;
- ii. faciliter l'accès aux données, en particulier aux données à caractère non personnel ;
- iii. soutenir le développement des compétences, y compris de celles qui ne peuvent être remplacées par une machine telle que la pensée critique ou la créativité ;
- iv. augmenter le nombre de personnes formées à l'intelligence artificielle ; et
- v. encourager la diversité.

En décembre 2018, la Commission a adopté le [Plan coordonné en matière d'intelligence artificielle](#), afin de maximiser l'impact des investissements au niveau européen et nationaux, d'échanger les bonnes

pratiques en matière de préparation à la transformation induite par l'intelligence artificielle et de régler les questions juridiques et éthiques. Ce Plan invite tous les États Membres à disposer de leurs propres stratégies sur l'intelligence artificielle d'ici à la mi-2019 et à redoubler d'efforts pour stimuler les investissements publics et privés dans ce domaine. Les États Membres sont également invités à (i) soutenir les réseaux de recherche dans le domaine de l'intelligence artificielle, établis entre les centres européens d'excellence, (ii) investir dans des pôles d'innovation numérique dans toute l'Europe, (iii) renforcer la coopération avec le secteur privé et (iv) échanger de bonnes pratiques sur la manière de retenir les travailleurs talentueux.

En février 2019, le Conseil de l'Union européenne (Compétitivité) a adopté des [conclusions](#) sur ce Plan, en (i) soulignant l'importance des applications haut de gamme pour tous les secteurs économiques, (ii) encourageant toutes les entreprises – petites ou grandes, de haute technologie ou non – à saisir les possibilités offertes par le numérique pour innover et (iii) appelant à un accès plus sûr et plus aisé aux données. En outre, le Conseil a demandé à l'UE et aux États Membres de trouver des solutions pour retenir les chercheurs et les spécialistes en intelligence artificielle en Europe et d'attirer des talents vers l'UE. Il a également encouragé tous les acteurs économiques à intensifier leurs investissements dans ce domaine.

Questions à débattre :

1. *Les Parlements nationaux et régionaux pourraient-ils limiter la fuite des cerveaux dans le domaine de l'intelligence artificielle ?*
2. *Quel serait le rôle de l'UE dans le maintien de la main-d'œuvre talentueuse en Europe ?*

3. *Le progrès technologique, en tant que politique individuelle, devrait-il figurer sur la liste des priorités de la prochaine Commission européenne ?*
4. *Qui devrait se prononcer sur les questions d'éthique entraînées par les progrès technologiques et la révolution numérique ?*